



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 30
Voix favorables : 30
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13/04/2021

DELIBERATION
n° CA 2021 - 36

relative à la Répartition par Ecole Doctorale des contrats doctoraux Etat 2020/2021

Vu le code de l'éducation, notamment son article L712-3 ;

Vu l'avis de la Commission de la Recherche en date du 22 mars 2021 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

Le conseil d'administration adopte, pour l'année universitaire 2021/2022, la répartition par Ecole Doctorale des contrats doctoraux Etat, figurant dans le document annexé à la présente délibération. La Commission de la recherche, réunie le 22 mars 2021, a émis un avis favorable à cette répartition.

Article 2

La masse salariale relative à ces contrats sera imputée sur le Service Opérationnel 919 001 Masse salariale Etat.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

CONSEIL D'ADMINISTRATION - Séance du 13/04/2021
 DELIBERATION n° CA 2021 - 36
 ANNEXE

CONSOMMATION 2020 / 2021	
Contrats doctoraux répartis par ED	99,5
Contrats doctoraux financés sur le budget de l'Etat	95
Financement sur ressources de l'Université	4,5

1 CD compensation contribution Etat
 1 CD ED TSM + 0,5 CD E2DSP (2018-2021)
 1 CD ED TSM + 1 CD E2DSP (2020-2023)

PREVISIONNEL 2021 / 2022	
Contrats doctoraux répartis par ED	99
Contrats doctoraux financés sur le budget de l'Etat	95
Financement sur ressources de l'Université	4

1 CD compensation contribution Etat
 1 CD ED TSM (2018-2021)
 1 CD ED TSM + 1 CD E2DSP (2020-2023)

SITUATION DES EMPLOIS DE CONTRATS DOCTORAUX	ETPT ¹	Pers. Physiques
Nombre total de contrats doctoraux au 01/01/2020	121,5	123
Contrats doctoraux sur budget Etat	95	95
Contrats doctoraux Handicap	1	1
Contrats Fléchés ENS-X (budget Etat)	3	3
CD financé par l'université en compensation du déficit de financement par l'Etat du contingent global de CD Etat	1	1
Contrats doctoraux ED TSM DP sur ressources de l'université	2	2
Contrat doctoral E2DSP sur ressources de l'université	1	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour E2DSP (sur ressources université) 2018/2019 ²	0,5	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour ED TSM (sur budget Etat) 2019/2020	0,5	1
Cofinancement CD UT1C-Région pour MITT (sur budget Etat) 2019/2020	0,5	1
Ressources propres financés par des tiers (Conseil Régional Occitanie, ANR, TBS, UPS, CNES...)	17	17
Contrats CIFRE (hors budget établissement)	17	17

Contrats arrivant à échéance à la rentrée 2021 (Budget Etat + Université / Cofinancements Région)	ETPT ¹	Recherche avec ou sans Enseignement
ECOLE DOCTORALE	39,5	40
Droit & Science Politique (E2DSP)	14,5	15
Sciences de gestion (ED TSM DP)	4	4
Sciences économiques - (ED TSE)	20	20
Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse (ED MITT)	1	1

dt 1 contrat
cofinancé par la Région

Recrutements PREVISIONNELS à la rentrée 2021 (Budget Etat + Université / Hors Cofinancements Région³)	ETPT ¹	Pers. Physiques
ECOLE DOCTORALE	33,0	33
Droit & Science Politique (E2DSP)	13	13
Sciences de gestion (ED TSM DP)	4	4
Sciences économiques - (ED TSE)	15	15
Mathématiques, Informatique, Télécommunications de Toulouse (ED MITT)	1	1

(1) ETPT : équivalent temps plein travaillé

(2) L'E2DSP bénéficie de la possibilité d'un co-financement sur RP de l'université par an pour un cofinancement obtenu de la part d'un partenaire (Région ou autre) extérieur (3 maximum).

(3) Les CD cofinancés par la Région devront être couverts, pour la partie cofinancée par l'établissement, par les ressources de l'ED concernée.